

Convocation du 18 juin 2015

SÉANCE DU 29 JUIN 2015

Le vingt-neuf juin deux mil quinze à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de BIVILLE, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Jean ARLIX, Maire.

PRÉSENTS : Jean ARLIX, Mathias LEGUERRIER, Pierline LEDUC, Liliane LECERF, Philippe MERCIER, Denis BIENVENU, Valérie BIGOT, Nicole CEDRA, Emmanuelle LARQUET, Maryline CHUQUET, Serge DEGOUEY, Pierre TARDIF, Christian BUNEL, Noël LEFEVRE et Xavier RENAULT.

ABSENT : Néant

SECRETARE : Mathias LEGUERRIER

Délibération n° 2015 – 055 – Piste de skate parc : achat des éléments à la commune de Querqueville

Le maire informe que la commune de Querqueville propose de vendre à la commune de Biville les modules de skate parc au prix de 1000 € net.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord pour l'achat des modules de skate parc au prix de 1 000 € net.

Délibération n° 2015- 056 – Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) 2015

Le Maire informe que le montant du FPIC réclamé à la commune est de 60 282 €. Le conseil de la Communauté de Communes de la Hague propose une répartition dérogatoire ramenant le montant à régler pour la commune à 19 079 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de valider la répartition dérogatoire et de régler la somme de 19 079 € à l'article 73925.

Délibération n° 2015 – 057– Convention pour l’instruction des autorisations et actes relatifs à l’occupation des sols

Le maire informe qu’à compter du 1^{er} juillet 2015 la DDTM n’instruira plus les autorisations et actes relatifs à l’occupation des sols. Un centre d’instruction a été créé en commun par la Communauté de Communes de la Hague, la Communauté de Communes des Pieux et la Communauté de Communes Douve et Divette.

Le Maire présente la convention à établir entre la commune et la Communauté de Communes de la Hague.

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le conseil municipal approuve la convention entre la CCH et la commune pour la création d’un service commun pour l’instruction des autorisations et actes relatifs à l’occupation des sols et autorise le Maire à la signer.

Délibération n° 2015 – 058 – Elargissement rue des Eguillons : intervention d’un géomètre

Le Maire informe que l’élargissement de la rue des Eguillons au droit de la parcelle B 686 devrait être effectué. Pour ce faire un géomètre doit intervenir afin de déterminer l’emprise de terrain à acquérir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à faire intervenir un géomètre et à régler les frais inhérents à cette opération.

Délibération n° 2015 – 059– Transfert de compétence « creusement de fosses » vers les communes – modification statutaire

Le Maire informe que par délibération n° 83DL2015-001 en date du 4 avril 2015, le conseil de la communauté de communes de la Hague approuvait le transfert de compétence « creusement de fosses » vers chacune des 19 communes. Il s’agit de modifier l’article 4 – 3^{ème} « compétences facultatives – autre compétences des statuts de la CCH en procédant au retrait de la compétence « creusement de fosses ».

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le transfert de la compétence « creusement de fosses » et sur la modification des statuts.

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le conseil municipal

- Donne son accord pour le transfert de la compétence « creusement de fosses » vers la commune

- Donne son accord sur la modification de l'article 4 – 3ème « compétences facultatives – autres compétences » des statuts de la CCH en procédant au retrait de la compétence « creusement de fosses »
- Approuve les statuts actualisés annexés à la présente délibération

Délibération n° 2015 – 060 – Demande de subvention de la Société de chasse la Bruyère

Le maire présente la demande de subvention émanant de la société de chasse « la Bruyère ».

Le conseil municipal décide de voter une subvention de 350 € à l'association pour l'année 2015.

Délibération n° 2015 – 061 – Prêt gratuit des gîtes 1 – 2 – 3 – 4 et 11 pour l'école de 24 septembre 2015

Le Maire informe que les enseignants du RPI Biville-Vauville ont demandé à la commune de prêter gratuitement les gîtes 1 – 2 – 3 – 4 et 11 pour la nuit du 24 septembre 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord sur cette demande.

Délibération n° 2015 – 062 – Travaux TEV 2016

Le conseil municipal donne son accord sur la liste des travaux d'entretien de voirie telle que proposée par la CCH comme suit :

- 1 – Empierrement chemin de Bival
- 2 – Enrobé ancien champs de tir
- 3 – Enrobé accès stade
- 4 – Empierrement chemin des Hûches
- 5 – Empierrement rue de Haut

Délibération n° 2015 – 063 – Projet de lotissement : consultation de maîtrise d'œuvre

Le Maire propose de faire aménager la parcelle A 66 en lotissement pour accession à la propriété.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à faire une consultation de maîtrise d'œuvre.

Délibération n° 2015 – 064 – Remplacement d'un lave-vaisselle aux gîtes les Gravelots

Le Maire informe que le lave-vaisselle dans le gîte n° 9 doit être remplacé et propose un devis de 332.50 € HT - 399 € TTC émanant de BELECT – 23 rue Jallot 50440 BEAUMONT HAGUE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, donne son accord sur le devis présenté et décide d'imputer la dépense à l'article 2184 du budget des Gîtes les Gravelots.

Délibération n° 2015 – 065 – Remplacement de l'électroménager des gîtes

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le maire à remplacer l'électroménager défaillant dans les gîtes les Gravelots et selon son montant, d'imputer la dépense à l'article 2184.

Délibération n° 2015 – 066 – Fixation des quotas d'avancement de grade

Le maire informe le conseil municipal que les quotas applicables à tous les fonctionnaires pouvant être promus au titre de l'avancement de grade sont fixés par chaque assemblée délibérante après avis du comité technique paritaire.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87,88, 111 et 136,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (article 49) modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 16 juin 2015

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer les quotas d'avancement de grade dans la collectivité,

Décide de fixer les modalités d'avancement de grade comme suit :

- Filière technique : cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux : 100 %

Délibération n° 2015 – 067 – Mise en place de l'entretien professionnel : fixation des critères

Le Maire informe que la notation annuelle des agents doit être remplacée par un entretien professionnel à compter du 1^{er} janvier 2015 et présente le document réalisé par la commission du personnel. Le comité technique paritaire du centre de gestion a émis un avis favorable au document et aux critères d'évaluation présentés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve les documents présentés et donne son accord sur la mise en place de l'entretien professionnel.

Délibération n° 2015-068 - Location logement 7 rue Thomas Hélye

Le maire propose de louer le logement 7 rue Thomas Hélye à compter du 1^{er} juillet 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord sur cette proposition et autorise le maire à signer le bail dans les conditions suivantes :

- le loyer mensuel du logement à 550 €,
- établi pour 3 années avec une révision annuelle du loyer au 1^{er} juillet selon l'indice IRL du 1^{er} trimestre publié par l'INSEE chaque année dans la limite de 1 % d'augmentation annuelle, l'indice de départ sera l'indice IRL du 1^{er} trimestre 2015,
- un dépôt de garantie de 550 €,
- résiliation du bail avec un préavis de 2 mois
- obligation d'un cautionneur.

Questions diverses

- Qu'en est-il du regroupement des communautés de communes ? *Des discussions sont en cours pour le regroupement de la Communauté de Communes de la Hague, la Communauté de Communes des Pieux, la Communauté de Communes Douve et Divette et la Communauté de Communes de la Côte des Isles. Le conseil de la CCH a délibéré favorablement en ce sens.*
- Qu'en est-il de la vente par adjudication des parcelles B 421 et 734 ? *Le Maire signe le cahier des charges établi par Maître Motin, la vente devrait avoir lieu en septembre prochain.*
- A quand la réouverture du Chemin du Hamel Homo ? *Pas de date pour l'instant. Nous allons faire poser 2 blocs de pierre à chaque extrémité afin de faciliter le passage des piétons et des vélos.*
- Clairefontaine : *une courrier de relance accompagné d'un devis a été envoyé à la CCH.*

- Station d'épuration : *Attente de la signature par la Ministre de l'Ecologie d'une autorisation dérogatoire.*
- Des blocs de poubelles enterrées sont-elles prévues sur la commune ? *Ce n'est pas prévu pour le moment*
- Une nouvelle commerçante est arrivée à l'épicerie : *une présentation sera faite sur le site Internet de la commune et un petit sablier spécial sera distribué*